



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME

Cent quinzième session

Rome, 26-30 mai 2014

Évaluation du rôle joué par la FAO à l'appui de la production végétale

RÉPONSE DE LA DIRECTION

➤ Conformément aux recommandations formulées par le Comité du programme à sa cent-douzième session (CL 145/6 par. 24.b) concernant les modalités qui permettraient de réduire les coûts tout en garantissant un accès satisfaisant aux informations contenues dans les rapports d'évaluation, le document PC 115/5 présente un résumé détaillé dans toutes les langues de travail de la FAO, tandis que le texte intégral du rapport d'évaluation est publié en langue originale seulement sur le site web de la FAO.

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

➤ Le Comité du Programme souhaitera peut-être formuler des avis et dicter des orientations sur les questions essentielles abordées dans le rapport d'évaluation et dans la réponse de la Direction, ainsi que sur les mesures proposées par la Direction pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à :

M. Ren Wang
Sous-Directeur général
Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)
Tél. (06) 570-54523

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



pc115f

1. La Direction de la FAO accueille avec satisfaction l'évaluation du rôle joué par la FAO à l'appui de la production végétale. Cette évaluation fournit à point nommé des éléments importants pour l'évolution permanente des activités menées par la FAO en matière d'appui à la production végétale, en particulier, et d'appui technique à la production, en général, dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé et du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017.
2. Le fait que les activités relatives à la production végétale aient été évaluées en 2003¹ et de nouveau en 2007 dans le cadre de l'Évaluation externe indépendante (EEI) témoigne de l'importance que la FAO accorde à l'appui à la production végétale pour réaliser les objectifs mondiaux des Membres. L'un des résultats a été que l'intensification durable de la production végétale a été placée au rang des objectifs stratégiques de l'Organisation (Objectif stratégique A) dans le PMT 2010-2013.
3. La Direction se félicite du travail accompli par l'équipe d'évaluation, d'autant plus que les activités menées par la FAO dans le domaine de la production végétale étaient en pleine évolution pour s'ajuster à la formulation du Cadre stratégique révisé et du Plan à moyen terme 2014-2017 réalisée en 2013. Le rapport final constitue, au-delà des recommandations, une abondante source d'informations, d'analyses et de points de vue.
4. Le rapport d'évaluation comporte huit recommandations, dont un certain nombre se subdivisent en sous-éléments et autres constatations, ce qui a compliqué l'élaboration d'une réponse cohérente par la Direction. Le Comité du Programme peut souhaiter examiner la partie du rapport d'évaluation dans laquelle les recommandations sont présentées et expliquées (Section 7), telle qu'elle est reprise dans le résumé dont le Comité a été saisi (paragraphe 20 à 47).
5. La Direction accepte sans réserve les recommandations 4, 6 et 8, n'accepte pas la recommandation 1 et accepte partiellement les recommandations 2, 3, 5 et 7. Plus précisément, si l'on se penche sur les recommandations qui ne sont pas acceptées sans réserve:
 - a) Recommandation 1: La Direction n'accepte pas le principe préconisant de donner la priorité aux activités relatives à des biens publics mondiaux au détriment des activités techniques de pays relatives aux cultures. La Direction estime que le meilleur moyen d'avoir un impact maximal sur la production végétale consiste à équilibrer les activités liées à des biens publics mondiaux et les activités techniques de pays, ces deux catégories d'activités étant des domaines interdépendants du mandat de la FAO. La Direction a reconnu l'importance du rôle joué par la FAO en tant qu'organisation hôte mondiale de conventions et de traités internationaux puisqu'elle a placé ce type d'activité au rang des activités techniques de l'Organisation dans le PTB 2014-2015².
 - b) Recommandation 2: La Direction approuve l'esprit de cette recommandation, en reconnaissant que les projets de terrain qui répondent aux demandes des gouvernements continueront à être des éléments essentiels de l'aptitude de la FAO à fournir en temps utile des avis efficaces en matière de politiques. Le Cadre stratégique révisé vise à permettre à l'Organisation de fournir aux États Membres un appui en matière de politiques qui repose sur des éléments techniques multidisciplinaires fondés sur des faits et démontrés dans le cadre de projets de terrain qui répondent aux demandes des gouvernements et sont alignés sur les priorités des cadres de programmation par pays. Mais il est essentiel de maintenir des liens étroits entre ces approches et de trouver un équilibre satisfaisant et adapté au contexte local.
 - c) Recommandation 3: La Direction convient de l'importance des technologies fondées sur les sciences pour relever les défis auxquels l'agriculture est confrontée en ce XXI^e siècle. La Direction est consciente du rôle de premier plan que la FAO joue en tant que courtier neutre et elle estime qu'il ne serait pas cohérent avec ce rôle de s'engager, ainsi que le recommande l'évaluation, dans un plaidoyer actif en faveur de technologies fondées sur les

¹ PC 90/3a - Évaluation des activités de la FAO dans le domaine de la production végétale

² CL 148/3 - Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015, paragraphes 85-87

avancées scientifiques, qui peuvent parfois être sujettes à controverse. Compte tenu de sa nature intergouvernementale, la FAO doit tenir compte des différentes perceptions publiques et des décisions des États Membres en ce qui concerne ce type de technologies. Par conséquent, en sa qualité de courtier neutre et digne de foi, la FAO doit jouer un rôle qui ne soit pas seulement fondé sur les données scientifiques mais qui soit en prise sur toutes les opinions, transparent et crédible.

- d) Recommandation 5: La Direction reconnaît qu'il est important d'appuyer les systèmes de recherche, de vulgarisation et d'innovation agricoles nationaux. Elle convient que la FAO et d'autres partenaires du développement internationaux et nationaux pourraient contribuer à combler ce besoin d'assistance technique, soit en améliorant la coordination soit, dans certains cas, en renforçant en interne les compétences techniques nécessaires. La Direction espère que les Membres feront part de leurs avis sur cette question. La Direction reconnaît l'importance des plateformes pour l'agriculture tropicale et le rôle potentiel qu'elles pourraient remplir en tant que pourvoyeuses d'appui aux Systèmes nationaux de recherche agricole. Mais elle est aussi consciente du champ d'action limité de ces plateformes et estime que celles-ci doivent être gérées par les pays dans le cadre du G-20, la FAO jouant un rôle d'appui en qualité de Secrétariat.
- e) Recommandation 7: La Direction reconnaît que le rôle et la contribution de la FAO à l'appui de la production végétale ont évolué mais estime qu'il n'est pas vrai que le Cadre stratégique révisé privilégie la durabilité sociale et environnementale aux dépens de la productivité des cultures. La Direction est fermement convaincue que, dans le Cadre stratégique révisé, l'approche de la FAO en matière de production végétale repose sur une conception à assise large qui englobe les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) et garantit un bon équilibre entre les objectifs de durabilité et les objectifs de productivité.
6. Le tableau ci-joint donne des informations plus détaillées.

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
<p>Recommandation 1:</p> <p>En tant qu'organisation mondiale et intergouvernementale disposant de ressources limitées, la FAO doit, pour avoir un impact maximal sur la production végétale, donner la première priorité à ses activités relatives à des biens publics mondiaux et des actions mondiales et régionales liées aux principaux problèmes. Les activités techniques de pays relatives aux cultures sont importantes mais devraient arriver en deuxième position dans l'allocation des ressources, sauf quand ces activités servent d'expérimentations ou de sources d'information aux fins de l'élaboration de politiques novatrices et de nouvelles orientations.</p>	<p>Rejetée (principale recommandation)</p> <p>La Direction n'accepte pas le principe préconisant de donner la priorité aux activités relatives à des biens publics mondiaux au détriment des activités techniques de pays relatives aux cultures.</p> <p>La Direction estime que le meilleur moyen d'avoir un impact maximal sur la production végétale consiste à équilibrer les activités relatives à des biens publics mondiaux et les activités techniques de pays, ces deux catégories d'activités étant des domaines interdépendants du mandat de la FAO. Les nouvelles approches de programmation et méthodes de travail de la FAO ont été spécifiquement conçues pour faciliter la réalisation des objectifs communs des États Membres.</p>				
<p>La FAO devrait continuer à assurer et à renforcer son rôle mondial, en tant qu'organisation hôte de conventions et de traités internationaux et aussi en tant que source de normes et de directives mondiales dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Lorsqu'elle joue ce rôle, elle doit prendre les devants en appelant l'attention des organes compétents sur les modifications à apporter aux normes pour intégrer effectivement les principes de la durabilité.</p>	<p>Accepté (sous-élément)</p>	<p>Pour que la FAO conserve et renforce son rôle normatif mondial, des ressources humaines et financières ont été spécifiquement allouées à l'exécution des activités techniques de l'Organisation dans le PTB relatif à l'exercice biennal 2014-2015 et ont été programmées afin de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Les activités techniques de</p>	<p>Les secrétariats du CODEX, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Convention</p>	<p>2014-2015</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
		l'Organisation sont notamment les activités menées par les organes pertinents établis en vertu des articles III, V, VI et XIV de l'Acte constitutif de la FAO.	internationale pour la protection des végétaux, de Rotterdam, en collaboration avec les équipes chargées des objectifs pertinents.		
<p>Recommandation 2:</p> <p>Dans le spectre d'activités qui va des politiques aux technologies, la FAO doit redoubler d'efforts pour réorienter activement ses activités relatives à la production végétale, en abandonnant les projets de terrain centrés sur les technologies pour privilégier le renforcement des politiques nationales et internationales, au moyen de la production d'éléments techniques et scientifiques particulièrement solides et dignes de foi susceptibles de sous-tendre la formulation de politiques et la création d'un environnement politique favorable à l'amélioration de la production végétale.</p>	<p>Acceptée partiellement</p> <p>La Direction approuve l'esprit de cette recommandation, en reconnaissant que les projets de terrain qui répondent aux demandes des gouvernements continueront à être des éléments essentiels de l'aptitude de la FAO à fournir en temps utile des avis efficaces en matière de politiques.</p> <p>Le Cadre stratégique révisé vise à permettre à l'Organisation de fournir aux États Membres un appui en matière de politiques qui repose sur des éléments techniques multidisciplinaires fondés sur des faits et démontrés dans le cadre de projets de terrain qui répondent aux demandes des gouvernements et sont alignés sur les priorités des cadres de programmation par pays. Mais il est essentiel de maintenir des liens étroits entre ces approches et de trouver un équilibre satisfaisant et adapté au contexte local.</p>	Garantir la concrétisation des quatre résultantes de l'Organisation associées à l'Objectif stratégique 2, dans les domaines de l'appui technique, la gouvernance internationale et mondiale et la prise de décisions fondée sur des éléments probants.	Équipe principale chargée de l'Objectif stratégique 2	2014-2015	N

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
<p>Recommandation 3:</p> <p>Forte de la confiance qu'elle inspire en tant que courtier du savoir qui fournit des informations exactes et actualisées aux décideurs de tous les États Membres, la FAO doit faire preuve de moins de timidité et s'engager dans un plaidoyer actif en faveur de technologies fondées sur les avancées scientifiques, qui peuvent parfois être sujettes à controverse. Comme indiqué dans la recommandation 1, l'Organisation doit continuer à renforcer son rôle de plateforme mondiale permettant de traiter les questions stratégiques liées au développement de la production végétale.</p>	<p>Acceptée partiellement</p> <p>La Direction convient de l'importance des technologies fondées sur les sciences pour relever les défis auxquels l'agriculture est confrontée en ce XXI^e siècle.</p> <p>La Direction est consciente du rôle de premier plan que la FAO joue en tant que courtier neutre et elle estime qu'il ne serait pas cohérent avec ce rôle de s'engager, ainsi que le recommande l'évaluation, dans un plaidoyer actif en faveur de technologies fondées sur les avancées scientifiques, qui peuvent parfois être sujettes à controverse. Compte tenu de sa nature intergouvernementale, la FAO doit tenir compte des différentes perceptions publiques et des décisions des États Membres en ce qui concerne ce type de technologies. Par conséquent, en sa qualité de courtier neutre et digne de foi, la FAO doit jouer un rôle qui ne soit pas seulement fondé sur les données scientifiques mais qui soit en prise sur toutes les opinions, transparent et crédible.</p>	<p>Suivre de près les débats conduits dans les arènes internationales au sujet de l'application des technologies modernes et s'en servir de base de référence pour réfléchir à une éventuelle révision des perspectives de la FAO.</p>	<p>Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)</p>	<p>Immédiate-ment</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
Recommandation 4: Pour renforcer son aptitude à servir les États Membres aux fins de l'amélioration de la production végétale, la FAO doit élaborer une véritable stratégie en matière de ressources humaines à moyen et long termes qui soit directement liée à la «théorie du changement» (voir aussi la recommandation 7).	Acceptée (voir les sous-éléments)				
a) rétablir ses capacités techniques dans le secteur de la production végétale, selon une vision stratégique à long terme portant à la fois sur les compétences et les qualifications internes requises pour i) assurer la direction conceptuelle et technique susceptible de permettre la transition vers des systèmes de production plus durables – sur les plans environnemental, économique et social, et ii) mobiliser efficacement les réseaux externes à l'appui de ses propres programmes.	a) Accepté i) La Direction s'emploie à doter l'Organisation de la palette de compétences requise pour permettre la transition vers des systèmes de production plus durables – sur les plans environnemental, économique et social, ii) La FAO procède activement à l'établissement et au renforcement de réseaux externes mobilisant des universités, des systèmes nationaux de recherche, de vulgarisation et d'innovation agricoles dans les pays en développement et les secteurs public et privé, à l'appui de ses programmes.	a) Dans le cadre des travaux de planification associés à la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé, la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) a récemment achevé l'élaboration d'une stratégie à moyen terme en matière de ressources humaines qui indique les compétences spécialisées et la structure des effectifs requises au regard des fonctions et des besoins liés à la réalisation des objectifs stratégiques.	AGP	Achevé	N
b) mettre en œuvre dans leur intégralité les réseaux techniques internes qui permettent à la FAO de jouer efficacement son rôle dans l'assistance technique et qui	b) Accepté Le Cadre stratégique révisé de la FAO prévoit la création de réseaux techniques pour les principales disciplines, en tant	b) Établir un réseau technique lié à la production végétale durable.	Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la	Immédiate-ment	N

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
demeurent à l'état de projets depuis plusieurs années sans avoir jamais été activés jusqu'ici. Il faut les activer en garantissant les niveaux de gestion et de ressources qui conviennent pour assurer i) l'établissement de «communautés de pratique» dans les domaines disciplinaires prioritaires sur lesquels repose la mise en œuvre novatrice et effective de la nouvelle vision et ii) la contribution constante du personnel financé au titre du budget ordinaire et celle du personnel de projet à la constitution du capital de connaissances de l'Organisation.	qu'instruments permettant de maintenir et de renforcer les capacités techniques du personnel de l'Organisation et de faciliter la mise en commun des informations et des connaissances.		protection des consommateurs (AG)		
c) Une approche que l'équipe d'évaluation juge – faisable – consiste à «créer un groupe d'experts externe constitué des principaux spécialistes mondiaux des domaines relevant du mandat de la FAO relatif à la production végétale, qui, dans le cadre de contrats semi-permanents, apporte un appui conceptuel et technique en fonction des besoins, ou bien trouver une autre méthode pour permettre aux divisions de la FAO en sous-effectif de bénéficier en permanence de la contribution d'experts».	c) Accepté Accepté en principe, étant entendu que «l'Organisation doit trouver des manières novatrices de renforcer ses capacités techniques à un coût raisonnable».	c) La Direction est disposée à étudier des moyens novateurs de renforcer ses capacités techniques, notamment en renforçant sa coopération avec des partenaires externes tels que le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (voir la recommandation 5c).	Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)	2014/2015	N
Recommandation 5: La FAO doit retrouver et renforcer son aptitude à appuyer les systèmes de recherche, de vulgarisation et d'innovation	Acceptée partiellement (voir les sous-éléments) La Direction reconnaît qu'il est important d'appuyer les systèmes de recherche, de	La Direction traitera cette question en recourant aux moyens suivants:	Département de l'agriculture et de la protection des	2014-15	N

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
<p>agricoles nationaux. Cet appui, demandé et nécessaire, aidera les pays à renforcer leurs capacités afin de pouvoir tirer parti des avancées scientifiques actuelles et nouvelles issues des centres d'excellence du monde entier.</p> <p>À cet effet, la FAO doit:</p> <p>a) faire un meilleur usage de la Division mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture.</p>	<p>vulgarisation et d'innovation agricoles nationales. Elle convient que la FAO et d'autres partenaires du développement internationaux et nationaux pourraient contribuer à combler ce besoin d'assistance technique, soit en améliorant la coordination soit, dans certains cas, en renforçant en interne les compétences techniques nécessaires.</p> <p>La Direction espère que les Membres feront part de leurs avis sur cette question.</p> <p>a) Accepté</p> <p>Action des Membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de renforcement des capacités au titre de tous les objectifs spécifiques. Ces activités seront réalisées d'une manière cohérente, notamment dans le contexte des activités techniques de l'Organisation, des initiatives régionales et des cadres de programmation par pays et auront pour thèmes sous-jacents les thèmes généraux de la parité hommes-femmes et de la gouvernance; - Des activités de conseil et d'appui en matière de politiques afin que les gouvernements accroissent les investissements dans la recherche et le développement agricoles; - Le renforcement des partenariats stratégiques et de la collaboration avec les gouvernements, le GCRAI, le Forum mondial sur la recherche agricole (GFAR) et d'autres partenaires; 	consommateurs (AG)/ Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGE)		

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
		<p>-L'appui et les activités techniques susceptibles de faciliter la participation et l'investissement du secteur privé dans la diffusion de technologies intéressant en particulier les petits agriculteurs et les femmes des zones rurales.</p> <p>a) Planifier la façon de tirer parti de l'aptitude de la Division mixte à appuyer</p> <p>i) l'adoption de l'approche des services écosystémiques, en particulier, et la mise au point de pratiques et d'approches durables novatrices, en général, et ii) le renforcement des systèmes d'innovation nationaux.</p>			

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
<p>b) s'attacher, avec un degré de priorité élevé, à participer activement à la conception de la Plateforme pour l'agriculture tropicale parrainée par le G20, dont elle assure le secrétariat</p>	<p>b) Accepté partiellement. La Direction reconnaît l'importance des plateformes pour l'agriculture tropicale et le rôle potentiel qu'elles pourraient remplir en tant que pourvoyeuses d'appui aux Systèmes nationaux de recherche agricole. Mais elle est aussi consciente du champ d'action/mandat limité de ces plateformes et estime que celles-ci doivent être gérées/conduites par les pays dans le cadre du G-20, la FAO jouant un rôle d'appui en qualité de Secrétariat.</p>	<p>b) Continuer à assurer le Secrétariat de la Plateforme pour l'agriculture tropicale. Veiller à ce que la Plateforme tire effectivement parti des connaissances disponibles dans toutes les divisions techniques de l'Organisation.</p>	<p>Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles) /Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC)/Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)</p>	<p>2014-2015</p>	<p>N</p>
<p>c) s'employer à relancer les autres partenariats établis avec des donateurs et des organismes bilatéraux à l'appui des systèmes de recherche, de vulgarisation et d'innovation agricoles nationaux.</p> <p>L'équipe est consciente que cette recommandation a des incidences sur les priorités qui déterminent la façon dont la FAO alloue ses ressources. Cependant, l'équipe estime que l'importance particulière accordée par les Membres à ce domaine de travail doit inciter le Comité de l'agriculture et les autres organes directeurs</p>	<p>c) Accepté</p>	<p>c) Promouvoir la création d'un mécanisme intégré d'investissement dans l'innovation pour la croissance agricole (Fonds international de développement agricole (FIDA), Forum mondial sur la recherche agricole (GFAR), autres partenaires). S'employer à intensifier la coopération Sud-Sud dans ce domaine.</p>	<p>Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)/ Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC)/Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)/Département</p>	<p>2014-2015</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction <i>Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée</i> et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
de la FAO à réexaminer la question en profondeur.			de la coopération technique (TC)		
<p>Recommandation 6:</p> <p>La FAO doit prendre les devants en ce qui concerne sa relation et son interaction avec le GCRAI, et mettre en place un partenariat stratégique. La FAO doit s'efforcer de participer activement au processus d'établissement des priorités du GCRAI et, réciproquement, associer le GCRAI à l'établissement des priorités de la FAO.</p> <p>En cas de consensus sur les produits des recherches conduites par le Groupe consultatif, la FAO pourrait apporter l'appui nécessaire pour traduire les produits des centres de recherche en réalisations dans le domaine du développement, par exemple, elle pourrait aider les pays à mettre en place un environnement favorable à leur adoption, et notamment conduire les expérimentations nécessaires et transposer à plus grande échelle un certain nombre de solutions technologiques novatrices au fur et à mesure de leur mise à disposition.</p>	<p>Acceptée</p> <p>La Direction accepte le fait que la FAO doit prendre davantage les devants pour opérationnaliser le partenariat stratégique qui existe avec le GCRAI, conformément au protocole d'accord signé en 2013.</p>	<p>Resserrer les liens entre les objectifs stratégiques de la FAO et les programmes de recherche du GCRAI.</p> <p>Trois domaines de collaboration ont été recensés;</p> <p>i) la parité hommes-femmes ii) les mesures iii) la transposition à plus grande échelle des technologies ayant fait leurs preuves. Les coordonnateurs ont été identifiés et des pourparlers sont en cours pour concrétiser la collaboration sur ces aspects.</p>	<p>Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)/Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)/Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer (OCP)/bureaux décentralisés</p>	2014-2015	N

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction <i>Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée</i> et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
<p>Recommandation 7:</p> <p>Au démarrage de la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé, il est recommandé que la FAO s'emploie à mettre en relief la contribution de la production végétale aux réalisations associées à chaque objectif stratégique, assure la cohérence des interventions liées à la production végétale dans le cadre de chaque objectif stratégique et entre eux et étudie la logique d'intervention de l'ensemble des contributions des objectifs stratégiques en matière de production végétale pour atteindre les objectifs mondiaux de la FAO. Cette démarche est essentielle car elle permet de dégager des éléments utiles pour établir les priorités et concevoir les interventions dans le domaine de la production végétale et pour appuyer les évaluations et les mesures d'impact, mais aussi, à plus long terme, pour définir d'une manière plus satisfaisante les capacités techniques que l'Organisation devra conserver ou renforcer.</p>	<p>Acceptée partiellement</p> <p>La Direction reconnaît que le rôle et la contribution de la FAO à l'appui de la production végétale ont évolué mais estime qu'il n'est pas vrai que le Cadre stratégique révisé privilégie la durabilité sociale et environnementale aux dépens de la productivité des cultures.</p> <p>La Direction est fermement convaincue que, dans le Cadre stratégique révisé, l'approche de la FAO en matière de production végétale repose sur une conception à assise large qui englobe les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) et garantit un bon équilibre entre les objectifs de durabilité et les objectifs de productivité.</p>	<p>À sa vingt-quatrième session (septembre 2014), le Comité de l'agriculture examinera le thème: Intensification durable de la production et systèmes alimentaires durables.</p> <p>Les matériels de communication, notamment les rapports intermédiaires relatifs à la mise en œuvre du Cadre stratégique seront révisés pour faire ressortir l'importance de l'équilibre entre productivité et durabilité.</p>	Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)	2014-2015	N
<p>Recommandation 8:</p> <p>Dans la mesure où le Cadre stratégique révisé reconnaît et souligne même qu'il faudra une «transition» pour passer à l'adoption généralisée d'une pleine</p>	Acceptée	L'Objectif stratégique 2 comporte un domaine d'action majeur qui consiste à <i>établir une perception commune de l'alimentation et l'agriculture durables.</i>	Équipe chargée de l'Objectif stratégique 2 et coordonnateurs des	2014-2015	N

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et observations relatives à la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Fonds supplémentaires requis (Oui/Non)
durabilité en tant que principe fondamental du développement agricole, il est impératif de définir la séquence des principaux changements et les interventions correspondantes à réaliser pour accompagner cette transition. Il faut notamment identifier les principaux points d'entrée (techniques, institutionnels, politiques) aux différentes étapes de la transition et pour les différentes catégories d'agriculteurs et de systèmes agricoles (par exemple, l'agriculture de subsistance par opposition à l'agriculture axée sur le marché) et prévoir les incidences probables des différents points d'entrée et types d'interventions, ainsi que les équilibres à trouver et les coûts et avantages des différentes options.		La résultante contribuera à donner aux décideurs, aux partenaires du développement et aux chercheurs des indications sur la façon de gérer la« transition» entre un programme axé sur la production végétale et un programme qui s'efforce d'appliquer une approche multisectorielle et écosystémique tenant compte de la notion de paysage et reposant sur les principes de la durabilité sociale, économique et environnementale.	autres objectifs stratégiques, Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)		